

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT
DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION
D'UN IMMEUBLE VISANT LE LOT 3 524 291**

Second projet de résolution pour une **demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PCCMOI)** visant le lot 3 524 291, au 261 à 265 route 101 Sud, pour permettre la réalisation d'un projet dérogeant de l'art. 5.8 du règlement de zonage, soit **un usage de commerce de service professionnel en sécurité incendie incluant la vente de matériel et la réparation et l'entretien d'extincteurs, un usage de location de camion et de remorque de déménagement et un usage de vente de cabanons**, sous certaines conditions.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Objet du projet et demandes de participation à un référendum

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 mars 2026, le conseil de la Municipalité a adopté un second projet de résolution pour une demande de PPCMOI visant le lot 3 524 291, au 261 à 265 route 101 Sud, pour permettre la réalisation d'un projet dérogeant de l'art. 5.8 du règlement de zonage, soit **un usage de commerce de service professionnel en sécurité incendie incluant la vente de matériel et la réparation et l'entretien d'extincteurs, un usage de location de camion et de remorque de déménagement et un usage de vente de cabanons**, sous certaines conditions.

Ce second projet de résolution concerne la réalisation d'**un projet dérogeant de l'art. 5.8 du règlement de zonage**, soit des usages qui ne sont pas permis en zone Ca2 soit **un usage de commerce de service professionnel en sécurité incendie incluant la vente de matériel et la réparation et l'entretien d'extincteurs, un usage de location de camion et de remorque de déménagement et un usage de vente de cabanons**;

Les personnes intéressées de la zone visée soit **Ca2** et de toutes zones contiguës soit **Ra1, Rb1, Cb2, Aa/Cb4, Aa/R3, R/EVh1, EVh1 et EVg1** peuvent déposer à la municipalité une demande visant à ce qu'un PPCMOI contenant une disposition susceptible d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones visées et des zones contiguës d'où proviendra une demande valide. Les conditions de validité d'une demande d'approbation sont énumérées plus bas.

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus au bureau municipal, au 361, route 101 Sud à Duhamel-Ouest, **du lundi au jeudi entre 10 h et midi et de 13 h à 15 h à l'exception des jours fériés et sur le site web www.duhamelouest.org**

Une copie du second projet de résolution peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. Description des zones

La description détaillée / croquis des zones visées et des zones concernées peut être consultée au bureau municipal.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :



Municipalité de Duhamel-Ouest

- ❖ Indiquer clairement le titre du PPCMOI, la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- ❖ Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit la publication de cet avis;
- ❖ Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone ne dépasse pas 21.

4. Personnes intéressées

4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes **le 30 mars 2026**;

- ❖ Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ❖ Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, **le 30 mars 2026**, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demandes de participation à un référendum

Toutes les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de résolution peut être consulté au bureau municipal, au 361, route 101 sud à Duhamel-Ouest, **du lundi au jeudi entre 10 h et midi et de 13 h à 15 h**, à l'exception des jours fériés et **sur le site web www.duhamelouest.org**

Donné à Duhamel-Ouest, ce 15 avril 2026

Lise Perron

Directrice générale &
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Perron, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Duhamel-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 15 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 avril 2026.

Directrice générale et greffière-trésorière